



Maison des Français de l'Étranger

Liban

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org Courriel: mfe@mfe.org
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 29 sept. 2009

Sommaire

Liban	1 / 40
<u>Présentation du pays</u>	3 / 40
<u>Histoire</u>	3 / 40
<u>Constitution et gouvernement</u>	5 / 40
<u>Langue</u>	5 / 40
<u>Religion</u>	5 / 40
<u>Géographie</u>	6 / 40
<u>Climat</u>	7 / 40
<u>Villes principales</u>	7 / 40
<u>Economie</u>	8 / 40
<u>Principaux indices</u>	9 / 40
<u>Vie pratique</u>	10 / 40
<u>Entrée et séjour</u>	10 / 40
<u>Maintien du contact avec la France</u>	13 / 40
<u>Cadre de vie</u>	15 / 40
<u>Coût de la vie</u>	17 / 40
<u>Logement</u>	18 / 40
<u>Equipements domestiques</u>	19 / 40
<u>Alimentation</u>	19 / 40
<u>Habillement - linge de maison</u>	20 / 40
<u>Automobiles</u>	21 / 40
<u>Transport</u>	22 / 40
<u>Santé</u>	23 / 40
<u>Beyrouth</u>	23 / 40
<u>Emploi, stage</u>	30 / 40
<u>Marché du travail</u>	30 / 40
<u>Réglementation du travail</u>	31 / 40
<u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u>	31 / 40
<u>Protection sociale</u>	32 / 40
<u>Convention de sécurité sociale</u>	32 / 40
<u>Pour en savoir plus</u>	32 / 40
<u>Fiscalité</u>	33 / 40
<u>Convention fiscale</u>	33 / 40
<u>Fiscalité du pays</u>	33 / 40
<u>Scolarisation</u>	38 / 40
<u>Scolarisation dans le système français</u>	38 / 40
<u>L'enseignement supérieur</u>	38 / 40
<u>Pour en savoir plus</u>	39 / 40
<u>Librairies spécialisées</u>	39 / 40
<u>Bibliographie</u>	39 / 40
<u>Sites Internet</u>	40 / 40

Liban

- **Langue** : arabe
- **Nombre d'habitants** : 4,5 M
- **Monnaie** : Livre Libanaise(LBP)
- **Décalage horaire** : + 1h été et hiver (par rapport à Paris)
- **PIB** : 16,3 Mds US\$
- **Climat** : continental, semi-aride, humide ou désertique selon les régions

Au 31 décembre 2008, 18 225 Français étaient enregistrés.

Première communauté étrangère occidentale, si l'on excepte les Canadiens qui comptent 42.000 binationaux, la communauté française est jeune (59% de moins de 39 ans), majoritairement active dans le secteur tertiaire, et se concentre essentiellement à Beyrouth (partie est) et sa banlieue. La présence française au Liban est forte d'une centaine d'entreprises, dans les secteurs des télécommunications, des transports, de l'électricité, de l'énergie, de la construction, du traitement et de la gestion de l'eau, des nouvelles technologies de l'information, de l'agriculture.

Les principales banques françaises sont présentes : Crédit Agricole Indosuez, Crédit Lyonnais, Société Générale et BNP Paribas. Le secteur français des assurances est également bien représenté avec les sociétés AGF, Gras Savoye et AXA.

Les grandes entreprises françaises implantées au Liban sont : Accor, Air France, Bouygues, Bull, EDF, Elf Total Fina, France Telecom (Mobile Liban), Peugeot...

Dernière mise à jour de cette rubrique : 19/02/2009



Présentation du pays

Histoire

4000 avant JC (environ) - arrivée des Cananéens, ancêtres des Phéniciens.

635 après JC - conquête arabe.

VII-XIème siècle - constitution des communautés pré-libanaises (Mardaites, Maronites, Chiites, Druzes).

XI-XIIIème siècle - les Croisés s'emparent d'Antioche et s'installent au Liban.

XIV-XVème siècle - influence des Mamelouks d'Egypte.

1516 - domination turque qui durera jusqu'en 1918. Première tentative d'autonomie avec le règne de l'émir Fakhr ed Din II (1590-1632).

1788-1840 - règne de l'émir Béchir Chehab II.

1860 - intervention militaire française et règlement organique de 1861 garanti par les puissances accordant au Liban une certaine autonomie.

12 octobre 1918 - arrivée au Liban d'un corps expéditionnaire anglo-français.

1920 - instauration du mandat français, conformément aux accords franco-britanniques de "Sykes-Picot" de 1916.

10 août 1920 - signature du Traité de Sèvres avec la Turquie.

1er septembre 1920 - proclamation du Grand Liban.

24 juillet 1922 - confirmation du mandat français sur les Etats du Levant (Syrie-Liban) par la Société des Nations.

23 mai 1926 - proclamation de la République libanaise dotée d'une Constitution parlementaire.

1943 - proclamation du Pacte national et indépendance du Liban (22 novembre).

1946 - évacuation des troupes françaises.

1958 - intervention américaine qui met fin aux troubles déclenchés par des affrontements entre le Président Chamoun et les nationalistes arabes.

avril 1975 - déclenchement de la guerre civile libanaise.

1er juin 1976 - intervention syrienne au Liban sous couvert de la Force arabe de dissuasion.

17 mars 1978 - première invasion israélienne ; création de la F.I.N.U.L.

6 juin 1982 - deuxième invasion israélienne et siège de Beyrouth-ouest, évacuation des fedayins palestiniens sous la protection d'une force multinationale composée de contingents français, américain et italien.

23 août 1982 - élection du Président Béchir Gemayel.

août 1982 - deuxième force multinationale à Beyrouth (France, Etats-Unis, Italie) jusqu'en mars 1984.

14 septembre 1982 - assassinat du Président Béchir Gemayel.

21 septembre 1982 - élection de son frère, Amine Gemayel.

31 octobre 1983 - Congrès national de réconciliation à Genève.

mars 1984 - Conférence de réconciliation nationale à Lausanne.

28 décembre 1985 - signature de l'accord tripartite de Damas (signé par Amal, le PSP et les Forces libanaises) qui ne sera pas appliqué.

14 mars 1989 - le général Michel Aoun débute la "guerre de libération" contre l'occupation syrienne.

22 octobre 1989 - signature des Accords de Taëf, promulgués le 21 septembre 1990, qui ont fondé ce que l'on appelle communément au Liban la "seconde République".

6 novembre 1989 - élection de René Moawad à la présidence de la République.

24 novembre 1989 - assassinat de René Moawad et élection d'Elias Hraoui à la présidence de la République.

13 octobre 1990 - reddition du général Aoun, écrasé par l'armée syrienne venue en renfort. Il se réfugie à l'ambassade de France.

22 mai 1991 - Traité de fraternité, de coopération et de coordination entre le Liban et la Syrie.

13 mai 1992 - M. Rachid Solh succède à M. Karamé au poste de premier Ministre.

novembre 1992 - M. Rafic Hariri succède à M. Solh.

19 octobre 1995 - le mandat du Président Hraoui est prorogé de trois ans.

13 avril 1996 - l'armée israélienne déclenche l'opération "raisins de la colère" et attaque les positions du Hezbollah situées au sud-Liban ; le bombardement par les forces israéliennes d'un poste de la F.I.N.U.L à Cana entraîne la mort de 102 civils libanais et émeut l'opinion internationale ; le Conseil de Sécurité de l'O.N.U prend une résolution demandant le cessez-le-feu et condamnant l'assassinat de civils.

automne 1996 - les élections législatives, malgré les consignes de boycott données par les partis chrétiens, enregistrent un taux de participation satisfaisant et voient la victoire des factions pro-syriennes.

novembre 1996 - Rafic Hariri forme son nouveau gouvernement.

juin 1997 - à la suite de l'élection de Benyamin Natanyahou en Israël, le processus de paix s'enlise. La tentative de médiation américaine piétine.

novembre 1998 - le général Emile Lahoud succède à M. Hraoui à la Présidence.

24 mai 2000 - l'armée israélienne achève son retrait du sud Liban qu'elle occupait depuis 1978.

3 septembre 2000 - second tour des élections législatives. Victoire des listes de l'ex-Premier ministre, Rafic Hariri. Le 23, M. Hariri est de nouveau désigné Premier ministre du Liban.

17 février 2002 - visite en France de M. Hariri.

Constitution et gouvernement

La Constitution du 23 mai 1926, modifiée par les accords de Taëf, est celle d'une démocratie parlementaire.

Le Président de la République, toujours chrétien maronite, est élu par le Parlement pour un mandat de 6 ans non renouvelable.

Le pouvoir exécutif est détenu collégalement par le Conseil des ministres (16 ministres).

Le Président du Conseil, toujours musulman sunnite, est choisi par le Président de la république après consultation de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement est formé par le Président du Conseil et le Président de la République.

Le pouvoir législatif, monocaméral, est exercé par l'Assemblée nationale (128 députés répartis à égalité entre musulmans et chrétiens, élus pour une durée de 4 ans). Conformément à la constitution, le Président de l'Assemblée nationale est toujours chiite. La fonction est actuellement occupée par M. Nabih Berri, réélu pour 4 ans à la tête de l'Assemblée en octobre 2000.

Langue

Depuis 1943, **la langue officielle est l'arabe**. Aux termes de l'article 11 de la Constitution révisée de Taëf, le français peut être utilisé en cas de besoin, mais les décrets d'application de cet article n'ont jamais été publiés.

En fait, le français est largement répandu au Liban, où il se positionne comme la langue de la culture et des affaires. Vecteur de promotion sociale pour les communautés musulmanes, la langue française est très présente notamment grâce à l'importance des écoles et universités francophones et revêt un fort contenu affectif et culturel.

En 2001, Beyrouth a accueilli le Xème salon du livre francophone et en octobre 2002 devrait s'y tenir le IXème sommet de la francophonie.

Le monde du commerce utilise également l'anglais.

Religion

Il n'existe pas de religion d'Etat au Liban et la pluralité confessionnelle, reconnue par la Constitution, organise la vie politique.

Les différentes confessions pratiquées sont :

- l'islam : sunnite (dirigé par un mufti de la République), chiite duodécimain (dirigé par le président du Conseil supérieur chiite libanais), druze, alaouite.
- le christianisme : rites maronite (patriarcat maronite d'Antioche et de tout l'Orient, soumis théoriquement à Rome via le contrôle du nonce apostolique), grec orthodoxe (patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient, en résidence à Damas), grec catholique, arménien orthodoxe (dirigé par le Catholico de la Grande Maison de Cilicie, reconnu par le Saint-Siège comme église apostolique), arménien catholique, protestant et latin.
- le judaïsme est reconnu comme l'une des confessions libanaises par la Constitution mais la communauté a presque entièrement émigré vers Israël.

La pratique du culte est libre.

Géographie

Décalage horaire (par rapport à Paris) :

- 1 heure de plus été comme hiver.

Présentation générale

D'une superficie de 10.452 km² (France : 549.000 km²), le Liban est situé à l'extrémité orientale de la Méditerranée et compte deux frontières terrestres : avec la Syrie (279 km) au nord et à l'est, avec Israël (79 km) au sud. Le pays est bordé à l'ouest par la mer Méditerranée sur 278 km.

Le Liban, dont la largeur varie de 40 à 70 km (pour 215 km de longueur), se présente en quatre bandes de terres parallèles orientées nord-sud :

- une plaine côtière s'évasant vers le nord et le sud, aux terres riches et fertiles (vergers). Le littoral s'élève en promontoire, se découpe en baies et se présente en rochers grèges ou rouges, en plages sablonneuses. On y trouve les principales villes : Tripoli, Beyrouth, Sidon, Tyr.

- au-dessus du niveau de cette côte se hisse la chaîne de montagnes du Liban où culminent le Mont Liban, la cime du Kornet El Saouda (3083 m) et le Mont Sannine (2628 m) au delà des cèdres enneigés. Ces monts offrent sur le versant côtier un flanc boisé (forêts), verdoyant (vignobles), se découpant en gorges étroites, et, sur l'autre versant, un flanc dru, qui s'abat abruptement vers la plaine de la Bekaa.

- large de 8 à 15 km et enchâssée entre deux chaînes de montagnes quasi désertes, la haute plaine intérieure (900 à 1200 m) s'étire sur 120 km. Elle se compose de steppes arrosées de cours d'eau permanents (au nord le Nahr el Assi, au sud le Litani). On y cultive des céréales et des légumes.

- seconde charpente qui délimite le pays, l'Anti-Liban, massif montagneux plus ramassé, se caractérise au sud par le mont Hermon, culminant à 2814 m, et au nord, par la plaine syrienne du Hauran, terres peu cultivables, livrées au soleil. La ligne de crête forme la frontière libano-syrienne.

Avec ses 140 km, le Litani est le plus long fleuve du Liban.

Liaisons avec la France

Paris est à environ 4000 km de Beyrouth.

Air France et Middle East Airline assurent 7 liaisons hebdomadaires. Le vol dure environ 4h30.

- Les horaires des vols peuvent être consultés sur Internet www.adp.fr et www.amadeus.net

Par la route, la distance se couvre en 4 à 6 jours en passant par la vallée du Danube, la Turquie et la Syrie.

Population

Le Liban compte environ 4,5 millions d'habitants dont 3,7 millions de Libanais, 250.000 Palestiniens et 450.000 travailleurs syriens. Environ 3 millions de Libanais vivent à l'étranger.

Population (en millions) : 4,5

Densité (habitants au km²) : 3 820

Accroissement naturel de la population : 1,8

Indice de fécondité : 2,3

Espérance de vie (en années) : 67

Urbanisation (en %) : 60

(Estimations 2002)

Climat

Le climat est varié, de type méditerranéen, humide sur la côte, semi-aride en montagne, désertique dans l'Anti-Liban et continental dans la plaine de la Békaa.

Le Khamsin, vent brûlant et sablonneux du désert, venu de Syrie, souffle en mars, mais son passage est de courte durée.

Des névés persistent toute l'année et la neige peut atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. Les saisons intermédiaires sont douces. Cependant, des écarts de températures importants peuvent apparaître, selon la région et l'altitude.

L'été est chaud et humide sur la côte mais sec en montagne. On peut alors trouver la fraîcheur dans les collines ou dans les contreforts des monts, plantés de cyprès et de cèdres.

Température maxima moyenne

- Printemps : 25°
- Eté : 32°
- Automne : 25°
- Hiver : 18°

Température minima moyenne

- Printemps : 15°
- Eté : 22°
- Automne : 15°
- Hiver : 11°

Hygrométrie en %

- Printemps : 50%
- Eté : 70%
- Automne : 70%
- Hiver : 50%

Il y a peu de précipitations de mai à octobre. La saison des pluies, hivernale, de novembre à mars, atteint son maximum en janvier, avec 191 mm, sous la forme de violents orages. La moyenne mensuelle des précipitations sur l'ensemble de l'année est de 75 mm environ.

Villes principales

Beyrouth

Bâtie sur une avancée rocheuse et adossée aux contreforts du mont Liban, Beyrouth occupe une position privilégiée sur la Méditerranée. C'est le premier centre d'importation du pays grâce à son infrastructure portuaire et aéroportuaire. Capitale du Liban depuis 1920, cette ville tentaculaire et cosmopolite compte 1,5 million d'habitants avec sa banlieue. La destruction du centre ville a conduit à une intense urbanisation du littoral nord et sud. Très affectée par la guerre depuis 1975, Beyrouth tente à présent de retrouver son rôle d'importante place financière du Moyen-Orient. La reconstruction

entreprise depuis 1990 a multiplié les chantiers.

Le climat est chaud et humide en été, froid et humide en hiver.

Tripoli

A 85 km au nord de Beyrouth, le second port commercial du Liban compte environ 228.000 habitants, majoritairement sunnites. De nombreux styles architecturaux s'y mêlent, hérités de différentes périodes de son histoire. (<http://tripoli-city.org> - en anglais et en français)

Saïda

Capitale du sud-Liban, cette ville portuaire d'environ 140.000 habitants est située à une cinquantaine de km au sud de Beyrouth. De l'antique Sidon, Saïda a conservé quelques vestiges. Elle est aujourd'hui appréciée pour ses souks et les vergers qui la ceignent.

Tyr (ou Sour)

A quelque 38 km au sud de Saïda et une vingtaine de km de la frontière israélienne, la presqu'île de Tyr est visitée pour ses vestiges romains (hippodromes, thermes, théâtre) inscrits depuis 1980 au patrimoine mondial de l'Unesco. La population est estimée à 130.000 habitants.

Baalbeck

Située à 85 km à l'est de Beyrouth, Baalbeck est le centre administratif et économique de la Beqaa-Nord. Les prestigieux vestiges de ses temples sont le cadre d'un festival de renommée internationale (www.baalbeck.org.lb).

Zahlé

Située à l'est, à 945 m d'altitude dans une région à vocation agricole (légumes, fruits, céréales, mais surtout vigne), Zahlé est le premier centre de la Beqaa et aussi la troisième ville du Liban avec 125.000 habitants.

Economie

Présentation générale

Agriculture

L'agriculture occupe 20% de la population active et contribue pour 10% au PNB du pays.

Avec 21% de terres arables cultivées pour moitié, l'agriculture libanaise reste faible en dépit d'importantes ressources en eau. Ce secteur repose essentiellement sur la production végétale - céréales, pommes de terre, arboriculture fruitière, cultures maraîchères, cultures industrielles (olives, tabac, betteraves) - destinée surtout au marché local et exportée pour partie (la seule viticulture contribue aux exportations agricoles à hauteur de 38%).

L'élevage traditionnel, malgré un important cheptel ovin et caprin, ne permet pas l'autosuffisance et le Liban importe 70% de ses produits laitiers et 90% de la viande bovine.

La pêche, encore artisanale, tend à se développer.

Energies et Industries

Ce secteur occupe 20% de la population active et contribue pour 20% au PNB du pays.

Dans le plan de reconstruction du pays, les anciennes grandes manufactures, pour la plupart détruites par la guerre, ont laissé la place à des unités de production plus réduites. Ce sont les industries du bâtiment, du textile, et les industries agroalimentaires qui sont aujourd'hui les plus importantes.

Par ailleurs, le Liban ne dispose pas de ressources pétrolières et ses besoins énergétiques sont couverts à 98% par des importations.

Services

Les services occupent 60% de la population active et contribuent pour 70% au PNB du pays.

Le Liban est un marché de services. Le secteur bancaire (plus de 60 banques), les services financiers, les activités de l'édition et en particulier la presse professionnelle, de la communication et de la publicité y sont prospères depuis longtemps. Les services de télécommunications et les nouvelles technologies s'y développent rapidement. Le tourisme, dont la relance s'est opérée à partir de 1997, représente un potentiel de croissance sur le long terme.

En résumé

Après une phase de reconstruction dynamique, l'économie libanaise subit une dégradation régulière depuis 1998.

Les mesures de libéralisation et d'ouverture commerciale adoptées par le gouvernement nouvellement investi fin 2000 n'ont pas permis de relancer la croissance.

Le déficit commercial, chronique, s'est accru de 16% en 2001. La dette publique totale est estimée au 2ème trimestre 2002 à quelque 180% du PIB. Le taux de chômage est le plus élevé du monde arabe.

Principaux indices

P.I.B. (en milliards de \$) : 16,3

P.I.B. / habitant en \$ (à parité de pouvoir d'achat) : 4 000

Croissance annuelle (%) : 0

Taux d'Inflation (en %) : 0,6

Taux de chômage (en %) : 20

Importations (en millions de \$) : 7 291

Exportations (en millions de \$) : 88

(Estimations 2002)

Le premier partenaire commercial du Liban est l'Union européenne. L'échange représente 42% des importations et 19% des exportations libanaises.

La France est le 3ème fournisseur et le 6ème client.

Vie pratique

Entrée et séjour

Passeport, visa, permis de travail

L'obtention d'une carte de séjour délivrée par la Sûreté Générale et d'un permis de travail délivré par le ministère du Travail sont les deux conditions nécessaires à l'emploi d'un étranger au Liban. Ces formalités sont généralement simples à remplir et le délai d'obtention n'excédant pas deux ou trois semaines, en théorie.

En pratique, ces formalités sont généralement plus longues. En effet, l'administration libanaise est parfois peu encline à délivrer des permis de travail pour certains secteurs d'activités.

Pour toute information relative aux conditions de séjour au Liban, il est vivement conseillé de prendre l'attache de la section consulaire de l'Ambassade du Liban en France.

Depuis août 2002, le visa de séjour jusqu'à 3 mois est délivré gratuitement aux ressortissants français.

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=12360>

Formalités douanières

On peut éventuellement procéder à un déménagement par bateau, mais il est plutôt conseillé de recourir au fret aérien. Les délais de réception et de retrait sont environ de 5 jours.

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=12333>

Vaccination

Aucune vaccination n'est exigée en provenance de France. La vaccination contre la fièvre jaune est exigée si l'on est en provenance d'une zone d'endémie.

Sont conseillées pour des raisons médicales :

Adultes : mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ; vaccinations contre la typhoïde, l'hépatite A et l'hépatite B.

Enfants : vaccinations recommandées en France par le Ministère de la Santé - et en particulier : BCG et hépatite B dès le premier mois, rougeole dès l'âge de 9 mois, hépatite A possible à partir d'un an, typhoïde à partir de 5 ans.

Il est recommandé de mettre à jour ses vaccinations avant le départ. Il est impossible de prédire d'éventuelles difficultés d'approvisionnement une fois sur place.

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=12386>

Animaux domestiques

Les formalités à accomplir avant le départ de France diffèrent selon que le pays de destination est situé hors ou au sein de l'Union européenne.

- Le pays de destination se trouve hors de l'Union européenne
- Le pays de destination se trouve dans l'Union européenne (sauf Irlande, Malte, Suède et Royaume-Uni)
- Le pays de destination est l'Irlande, Malte, la Suède ou le Royaume-Uni

Le pays de destination se trouve hors de l'Union européenne

Certains pays réglementent l'entrée des animaux sur leur territoire (permis d'importation, quarantaine, interdiction). Prévoyez un délai d'au moins dix jours pour effectuer toutes les formalités, voire de plusieurs mois pour les pays exigeant une quarantaine.

Pour connaître les conditions exactes, vous devrez prendre contact :

1. avec l'ambassade en France du pays de destination. Si, au cours de son transport de la France vers le pays de destination, l'animal doit transiter par un ou plusieurs pays, vous devrez également vous conformer à la réglementation du ou des pays de transit de l'animal. A noter que certains pays refusent le transit d'animaux.

Des informations générales sur la réglementation de nombreux pays sont également disponibles sur le site Internet de l'Association internationale du transport aérien (AITA) (www.iatatravelcentre.com/ Rubrique " country information > select your destination > pets "), ainsi que sur celui de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort : www.vet-alfort.fr/ rubrique " ressources > sites spécialisés > voyager dans le monde entier avec son animal de compagnie ").

2. le cas échéant, avec la ou les compagnies aériennes pour connaître les conditions de transport de l'animal (en soute ou en cabine, normes des cages, nourriture, etc.).

Pour connaître les normes internationales de transport des animaux et des cages, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iata.org/ " areas of activity > cargo > live animals > traveller's pet corner ".

Si l'ambassade dispose d'une information particulière, celle-ci doit être communiquée à votre vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire, qui vous guidera pour la suite.

Dans le cas où l'ambassade ne disposerait pas d'informations sur la réglementation sanitaire de son pays, vous devrez respecter, par défaut, les conditions suivantes :

- l'animal doit être en règle vis-à-vis des exigences réglementaires françaises en matière de santé et de protection animales. Pour plus de renseignements sur la réglementation française, vous pouvez prendre contact avec votre vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire, ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département. Vous trouverez les coordonnées des DDSV sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> rubrique " ministère > organisation du ministère > services déconcentrés > le ministère en départements ".
- les documents suivants sont obligatoires pour l'animal et doivent être établis par le vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire :
 - identification par micropuce ou tatouage ;
 - certificat de vaccination contre la rage en cours de validité ;
 - certificat international de bonne santé, établi par le vétérinaire traitant, titulaire du mandat sanitaire, dans la semaine précédant le départ de France.
- Il est également conseillé de faire procéder à un titrage des anticorps anti-rabiques dans un laboratoire agréé et de se munir du carnet de vaccination tenu à jour de l'animal.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le service " santé et protection animales " de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) dont relève le vétérinaire traitant, pour la validation des documents établis par celui-ci.

Légalisation des documents

Certains pays exigent que les documents validés par la DDSV soient ensuite légalisés ou munis de l'Apostille. Il convient donc de se renseigner sur ce point auprès de l'ambassade du pays de destination .

Pour connaître le régime de légalisation du pays de destination, vous pouvez également consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " les Français et l'étranger > vos

droits et démarches > légalisation de documents > régime de légalisation selon le pays".

L'Apostille s'obtient auprès des cours d'appels. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur le site Internet du ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr/ Rubrique " annuaires et contacts > annuaires des juridictions ".

La légalisation est effectuée par le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères. Pour toute information sur les légalisations, vous pouvez consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " les Français et l'étranger > vos droits et démarches > légalisation de documents " ou contacter :

- **le bureau des légalisations**

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone (de 14 à 16 heures) : 01 53 69 38 28 / 01 53 69 38 29 - Télécopie : 01 53 69 38 31

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > exportation de carnivores domestiques vers les pays tiers ".

Le pays de destination se trouve dans l'Union européenne (sauf Irlande, Malte, Suède et Royaume-Uni)

Une information très détaillée est disponible sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > voyager avec son animal de compagnie dans l'Union européenne ".

Les chiens, les chats et les furets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être identifiés par tatouage ou par puce électronique ;
- être valablement vaccinés contre la rage ;
- être titulaires d'un passeport délivré par un vétérinaire habilité attestant de l'identification et de la vaccination contre la rage de l'animal ;
- dans le cas de la Finlande, avoir subi un traitement contre l'échinococcose moins de 30 jours avant le départ. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.evira.fi/portal/en/ rubrique " animals and health > import and export ".

Le système d'identification électronique, ainsi que la reconnaissance de la validité de la vaccination contre la rage, peuvent varier d'un Etat membre à l'autre. Il est donc vivement recommandé de prendre contact avec l'ambassade du pays de destination .

En France, la réalisation de la primo-vaccination antirabique n'est considérée comme valable qu'à partir de 21 jours après la fin du protocole de vaccination prescrit par le fabricant. La vaccination antirabique de rappel est considérée en cours de validité le jour de sa réalisation.

Le pays de destination est l'Irlande, Malte, la Suède ou le Royaume-Uni

Les chiens et les chats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgés d'au moins 3 mois ;
- être identifiés par puce électronique. Mais la Suède reconnaît également la méthode d'identification par tatouage) ;
- être valablement vaccinés contre la rage ;
- avoir subi un titrage sérique des anticorps antirabiques, sauf pour les furets (examen de laboratoire effectué sur un prélèvement sanguin et permettant de s'assurer de la validité de la vaccination de l'animal contre la rage) dans un

laboratoire agréé par l'Union européenne . Le résultat doit être supérieur ou égal à 0,5 UI/ml ;

- être titulaire d'un passeport délivré par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire ;
- avoir subi un traitement contre les tiques et l'échinococcose ;
- pour Malte et le Royaume-Uni, être acheminés par un moyen de transport reconnu.

Attention :

La réglementation diffère selon le pays sur les points suivants :

- la méthode d'identification ;
- le délai à respecter entre la vaccination contre la rage et le prélèvement sanguin ;
- le délai à respecter entre le prélèvement sanguin et la date d'expédition de l'animal ;
- le délai à respecter entre la date du traitement contre les tiques et contre l'échinococcose et l'expédition de l'animal.

Il est, par conséquent, conseillé de prendre contact avec l'ambassade du pays de destination et de consulter les sites Internet suivants :

- Site du ministère irlandais de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation : www.agriculture.gov.ie/ rubrique " animal health and welfare > EU pet travel and pet passport ".
- Site du ministère suédois de l'Agriculture : www.sjv.se/ rubrique " animal health and welfare > import and export of live animals ".
- Site du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Questions rurales du Royaume-Uni : www.defra.gov.uk/ rubrique " animal health and welfare > bringing pets to the UK ".
- Site de Malte : www.mrra.gov.mt/

Dernière mise à jour : 03/06/2009.

Maintien du contact avec la France

Ambassade et consulat de France

Pour consulter l'annuaire des ambassades et consulats de France à l'étranger , [cliquez ici](#)

Démarches administratives consulaires

Inscription au registre des Français établis hors de France

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " démarches administratives " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Le droit de vote à l'étranger

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " élections " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Français en difficulté

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " Français en difficulté " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Dernière mise à jour : 08/09/2008.

Autorités françaises dans le pays

Réseau français de coopération et d'action culturelle

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du réseau français de coopération et d'action culturelle à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

Service économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.dgtpe.fr/se/ .

Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

Associations dans le pays

Association Démocratique des Français à l'Etranger - Français du Monde (ADFE - FdM)

Eve El Mokkadem
c/o Lycée franco-libanais à Tripoli
Courriel : hibamokaddem@yahoo.fr

Union des Français de l'Etranger (UFE)

Jean-Louis MAINGUY
Immeuble Farra - Lot 1135 - rue Allenby - Beyrouth Centre-Ville
Téléphone : [961] 1 984 111 / 984 112 / [961] 3 173 355 - Télécopie : [961] 1 984 113
Courriel : lbn.liban@ufe.asso.fr - Internet : www.ufe-liban.com

Beyrouth Accueil

Présidente : Christiane Sarkis
B.P : 166426 ACHRAFIEH
Téléphone : 03 44 53 42
Courriel : contact@beyrouth-accueil.com - Internet : www.beyrouth-accueil.com/

Cercle sportif français

Denise Revers-Haddad
Téléphone : (961) 1 804 111

Union des Français du Liban

Michèle Nahas
Téléphone : 01 383 122

Dernière mise à jour : 12/02/2008.

Télévision - Radio

Radio France Internationale (RFI) diffuse 12 heures par jour sur 96.2 Mhz, fréquence de Radio Liban.
Les journaux télévisés de France Télévision sont repris par les chaînes locales et une antenne parabolique permet de capter les chaînes de télévision françaises (avec un abonnement à "Canal Horizon").

Presse française

L'ensemble de la presse française est disponible localement.

A Beyrouth, de nombreuses librairies assurent la diffusion de livres en français : Antoine, L'Arche de Noé, Dar Almoufid, Dédicace, Jarrous, Librairie du Liban, Librairie internationale, Nadim Tarazi, La Phénicie, La Procure des Frères, Le Point, Recto Verso, Samir, Sélection, SORED, Stéphane.

Poste

La distribution du courrier peut se montrer aléatoire. Il est possible de louer une boîte postale ou de faire transiter le courrier par l'ambassade.

Le courrier est acheminé trois fois par semaine, par liaisons aériennes avec un délai d'une semaine minimum, en raison notamment de la longueur de l'acheminement entre les services locaux.

Pour cette raison, il n'est pas recommandé de s'abonner personnellement à des journaux ou à des périodiques français, d'autant que la plupart d'entre eux sont disponibles sur place en librairie. De surcroît, certaines publications font parfois l'objet d'une censure lorsqu'elles abordent des sujets pouvant être jugés contraires aux m urs locales.

Coût d'expédition d'une lettre de 20 g pour l'Europe : 1100 LL soit 0,74 (www.libanpost.com.lb)

Téléphone - Internet

Le téléphone cellulaire est très développé.

◆ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Cadre de vie

Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité au Liban sur le site " conseils aux voyageurs " du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " conseils aux voyageurs ".

Loisirs

Activités socioculturelles en français

Le Centre Culturel Français de Beyrouth organise régulièrement expositions et spectacles et dispose en outre d'une médiathèque de plus de 35.000 documents ouverte au prêt.

Mission culturelle française au Liban

Rue de Damas - BP 11-477

Tél : 01 420 231

Fax : 01 420 237

Il existe des antennes à Tripoli, Baalbek, Zahlé, Deir el Kamar, Saïda, Nabatié et Tyr.

Activités socioculturelles locales

Toutes les grandes compagnies de cinéma américaines sont présentes au Liban et distribuent leurs films dans les cinquante salles ou complexes ultramodernes que compte Beyrouth. Si 95% des films sont en effet américains, tous sont sous-titrés en français et en arabe. Les films français sont sous-titrés en anglais et en arabe.

En plus des pièces de théâtre en langue française, deux à trois pièces en arabe sont à l'affiche à Beyrouth. Chaque semaine, des concerts classiques sont organisés. La musique arabe et le jazz font l'objet de spectacles assez fréquents.

Une quinzaine de galeries d'art exposent en permanence à Beyrouth.

A l'exception de Radio Liban/RFI, toutes les radios sont commerciales et la plupart diffusent de la musique en continu. Trois radios privées sont partiellement ou totalement francophones et diffusent des chansons françaises.

La vidéo est assez répandue (système PAL) ; les cassettes se louent dans les magasins spécialisés. Les clubs vidéo existent en grand nombre et offrent un large choix de films arabes et américains. Il est possible de se procurer du matériel sur place à des prix parfois inférieurs à ceux pratiqués en France.

En juillet et août, le site de Baalbek est le cadre d'un festival (musique, théâtre, danse, opéra) dont la renommée a dépassé les frontières du Liban (www.baalbeck.org.lb).

Un festival de musique se déroule également durant l'été à Beiteddine (www.beiteddine.org/2009/).

Tourisme

Les sites d'intérêt naturel ne manquent pas dans ce pays de mer et de montagne privilégié par la présence de l'eau. Villes anciennes et vestiges portent tous l'empreinte de différentes civilisations depuis l'antique Phénicie.

Le site internet de l'Office du tourisme du Liban en offre un panorama détaillé.

Office du tourisme du Liban

124 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

Tél : 01.43.59.10.36

Fax : 01.43.59.11.99

Internet : www.destinationlebanon.gov.lb

Avant tout déplacement en province, il est conseillé de prendre contact avec le Consulat Général de France à Beyrouth ou de consulter la rubrique "Conseils aux voyageurs" du site du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr

Fêtes légales

- 1er janvier : Nouvel an
- 9 février : Saint-Maroun
- Vendredi Saint (catholique et orthodoxe)
- Lundi de Pâques (catholique et orthodoxe)
- 1er mai : Fête du travail
- 6 mai : Fête des Martyrs
- 25 mai : Fête de la Résistance et de la Libération
- 15 août : Fête de la Vierge

- 1er novembre : Toussaint
- 22 novembre : Fête de l'Indépendance
- 25 décembre : Noël

Les célébrations musulmanes dépendent du calendrier lunaire :

- Eid al-Fitr : fin du Ramadan
- Eid al-Adha : 3 jours après le pèlerinage à La Mecque
- Nouvel An de l'Hégire
- Achoura
- Eid al-Mawled : Naissance du Prophète

♦ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Sports

De nombreuses activités sportives peuvent être pratiquées en clubs privés (tennis, squash, golf, natation, équitation...). Il est possible de se procurer l'équipement nécessaire sur place.

La chasse est interdite depuis 1994 et la pratique de la pêche nécessite un permis délivré par la direction maritime du port du Beyrouth.

Coût de la vie

Monnaie et change

L'unité monétaire est la livre libanaise.

Au 5 août 2002, la livre libanaise vaut 0,000671059 euros, c'est-à-dire qu'un euro équivaut à 1 490,18 livres libanaises (LL) *.

Il est possible de s'approvisionner en livres libanaises sur place. L'approvisionnement par la France est lent et coûteux.

Le dollar US est couramment utilisé par les commerçants.

* Convertisseur de devises : www.oanda.com/convert/classic

Opérations bancaires

Il est conseillé d'éviter, autant que possible, d'utiliser des chèques de voyage dans la mesure où leur usage est assorti de lourdes commissions.

Les chèques servent essentiellement aux règlements par correspondance. Afin d'être accepté comme moyen de paiement, le chèque doit parfois être présenté avec une carte bancaire émise par la banque qui a délivré le chéquier.

Les cartes de crédit sont souvent utilisées pour tout achat de biens ou de services (restaurants, hôtels). Leur usage commence à se généraliser.

Plusieurs banques étrangères sont installées au Liban : la BNP-Paribas, la Banque libano-française (Indosuez), le Crédit lyonnais, la Société générale libano-européenne de Banque, la British Bank of the Middle East ou Il Banco di Roma.

La monnaie nationale est librement convertible et la législation locale ne prévoit aucune restriction en matière de transferts de fonds. Il n'existe pas de contrôle des changes et le taux est fixé par la Banque du Liban.

Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros, ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros. Des erreurs d'arrondis peuvent survenir.

Logement

Où se loger ?

Beyrouth

Prix moyen d'une chambre d'hôtel (chambre double)	Livres libanaises	Euros
Grand tourisme	193 724	130
Moyen tourisme	104 313	70

Loyer mensuel quartier résidentiel		Euros
Studio	755 522	507
3 pièces	1 511 044	1 014
5 pièces	4 534 624	3 043
Villa	3 038 481	2 039

Loyer mensuel banlieue		Euros
Studio	593 765	405
3 pièces	1 188 964	811
5 pièces	1 935 182	1 320

Données 2002

Auberges de jeunesse

Campus Travel

Ras Beirut

Maktabi Building (Khoury Hospital)

Makhoul Street

Beirut

Tel : (961) 1 74 45 88

Fax : (961) 1 74 45 83

Courriel : campus@campus-travel.net

Conditions de location

Le marché locatif existe, mais il souffre d'un manque d'organisation. Il est possible de trouver un appartement par l'intermédiaire d'une agence, par petites annonces mais également par le porte à porte.

A Beyrouth, il est préférable de se loger dans les quartiers résidentiels : Baabda, Mar-Takla à Hazmieh, Achrafieh, soit dans les quartiers plus éloignés de Beit Mery, Broumana, Rabieh, Naccache ou Jounieh.

Il est en général plus facile de trouver un appartement meublé ou non ; les villas en ville sont très rares et chères. Le délai de recherche varie de deux à six semaines.

La durée des baux est en général d'un an. Il est indispensable de procéder à un état des lieux. Il est d'usage de payer 6 à 12 mois de loyer d'avance. La commission de l'agence équivaut généralement à un mois de loyer.

Equipements domestiques

Disponibilité en électroménager

Les cuisines sont souvent équipées et l'on trouve sur place, sans difficulté, tous les appareils ménagers nécessaires.

Electricité

Le courant est monophasé, 220 volts en général (50 Hz par seconde). Les prises sont de type européen.

Chauffage / climatisation

Le chauffage au fuel ou électrique sont les plus utilisés. La climatisation est conseillée pour la période de juin à octobre.

Mobilier, vaisselle

On trouve sur place, sans difficulté la vaisselle, le linge de maison et le mobilier.

Alimentation

Conditions d'approvisionnement

Le marché local est bien approvisionné. Il est possible de tout trouver à Beyrouth.

Coût de l'alimentation

Prix moyen d'un repas dans un restaurant

Le prix d'un repas, avec vin et service, peut varier de 25 à 50 US \$, soit 28,75 à 57,50 .

Exemples de prix de quelques biens de consommation

Beyrouth

Légumes

	Livres libanaises	euros
Tomates (1e kg)	1 200,00	0,81
Carottes (1e kg)	2 000,00	1,34
Pommes de terre (1e kg)	850,00	0,57

Fruits

		euros

Pommes (le kg)	2 400,00	1,61
Poires (le kg)	3 500,00	2,35
Oranges (le kg)	850,00	0,57
Bananes (le kg)	1 200,00	0,81

Viandes

		euros
Veau filet (le kg)	24 000,00	16,11
Boeuf filet (le kg)	12 000,00	8,05
Mouton (le kg)	12 900,00	8,66
Porc (le kg)	9 000,00	6,04
Volaille (le kg)	3 800,00	2,55

Produits laitiers

	Livres libanaises	euros
Lait (litre)	1 750,00	1,17
Beurre (la livre)	4 000,00	2,68
Fromages locaux (le kg)	7 750,00	5,20
Fromage français (le kg)	27 000,00	18,12
Yaourts (les quatre)	1 000,00	0,67
Oeufs (les dix)	1 330,00	0,89

Boissons

		euros
Eau minérale (le litre)	416,00	0,28
Bière (les six)	3 750,00	2,52
Vins locaux (la bouteille)	7 700,00	5,17
Vins français (la bouteille)	18 200,00	12,21

Conserves

		euros
Petits pois (250 g)	2 100,00	1,41
Haricots Verts (250 g)	1 900,00	1,28
Thon à l'huile (250 g)	1 500,00	1,01

Epicerie

		euros
Café (le kg)	9 400,00	6,31
Thé (sachets)	3 000,00	2,01
Sucre en morceaux (le kg)	1 650,00	1,11
Huile (le litre)	2 500,00	1,68

Produits pour bébé

		euros
Lait maternisé (la boîte d'1 kg)	24 000,00	16,11

Données 2002

Habillement - linge de maison

Pour la période chaude, il convient de prévoir des vêtements légers, de préférence en coton et des lainages pour la saison fraîche. Bien que les disponibilités soient grandes et que les vêtements de certains couturiers français soient diffusés sur place, il est préférable de prévoir sa garde-robe avant de partir, les modèles proposés n'étant pas toujours du goût des

Européennes.

Automobiles

Importation

Les véhicules diesel et les véhicules de plus de 5 ans ne peuvent être importés. D'une manière générale, compte tenu de la disponibilité du marché, l'importation n'est pas conseillée.

Permis de conduire

Le ressortissant français qui conduit avec son permis national français et/ou un permis international est considéré comme étant en règle pendant la durée de validité du permis international. Le permis français peut permettre la conduite au Liban, à la condition d'avoir effectué la démarche suivante :

Se rendre au Service de la circulation (à Dekwaneh - Beyrouth) et présenter son permis français, une photocopie de ce permis, son passeport. Un "visa" sera apposé sur la photocopie du permis français, qui aura valeur d'autorisation de conduite au Liban. La durée de validité de cette autorisation n'excédera pas 6 mois et n'est prorogeable qu'une seule fois.

Pour un séjour de longue durée, un permis libanais est recommandé. On l'obtient soit par échange du permis français (en principe conservé par les autorités libanaises), soit après examen. La durée de validité sera fonction de l'âge du bénéficiaire (entre 45 et 50 ans : 5 ans).

- ◆ Pour en savoir plus : <http://www.mfe.org/Default.aspx?SID=12359>

Code de la route

Le code de la route local, qui date des années 70, est peu respecté. La conduite s'effectue à droite et la priorité est, en principe, à droite. Il est naturellement possible de conduire son véhicule, mais les services d'un chauffeur, notamment en début de séjour, peuvent être recommandés. La vitesse maximale autorisée est de 80 km/h en agglomération et de 100 km/h sur route.

Attention : une réglementation récente impose le port de la ceinture de sécurité pour le conducteur ainsi que pour le passager assis à l'avant du véhicule.

Assurances et taxes

L'assurance n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée. L'UAP est représentée à Beyrouth.

Achat

Toutes les marques françaises et étrangères sont représentées. Il est conseillé d'acquérir soit un 4X4, soit une voiture climatisée.

Pièces détachées

L'entretien ne pose aucun problème particulier. Le coût de la main-d'oeuvre est légèrement inférieur à celui de la France avec une qualité de service moyenne.

Carburant

Beyrouth

	Livres libanaises	euros
Super (le Litre)	990,00	0,66
Ordinaire (le Litre)	900,00	0,60

Données 2002

Les voitures diesel sont interdites au Liban.

Transport

Sécurité

La liberté de circulation est totale, mais certaines régions sont déconseillées par mesure de sécurité.

En cas d'accident

En cas d'accident, les sanctions sont théoriquement les mêmes qu'en France.

Etat du réseau routier

L'état du réseau routier, s'il est globalement satisfaisant, varie selon les secteurs. Les travaux entrepris ces dernières années améliorent très sensiblement les conditions de circulation. Tous les déplacements s'effectuent par la route au moyen de son véhicule personnel.

Modes de transport préconisés localement

Il n'existe pas de liaisons aériennes ou ferroviaires intérieures. Quelques bus circulent en ville. On peut également utiliser des taxis individuels ou collectifs.

Beyrouth

Informations générales

Nombre d'habitants

4 millions environ d'habitants dans le pays
et 1,6 million résidents environ (banlieues comprises) dans la ville.

Nombre de Français vivant dans la circonscription

17.000 résidents environ.

Décalage horaire :

+ 1 heure en été, - 1 heure en hiver.

Indicatif téléphonique :

+ [961] (1)

Fête nationale du pays :

le 22 novembre

Coordonnées du consulat

Espace des Lettres Rue de Damas Beyrouth

Téléphone : + [961] (1) 42.00.00 - + [961] (1)42.01.00.

Télécopie : + [961] (1) 61.65.86 - + [961] (1) 01.42.01.07.

E-mail : consulfr@cyberia.net.lb Internet : www.ambafrance-livan.org.lb/consulat
De multiples informations et adresses actualisées sont disponibles au Consulat de France.

Code de la route local :

conduite à droite.

Monnaie :

la livre libanaise.

Sources

Avant le départ

Vaccinations exigées à l'entrée du pays

D'un point de vue administratif : un certificat de vaccination anti-marielle est exigé à l'entrée du pays, des voyageurs en provenance d'une zone infectée.

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systematiquement : - Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). * pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile. - Mise à jour des vaccinations incluses dans le Calendrier vaccinal français: Calendrier vaccinal 2008 publié par [l'Institut de Veille Sanitaire](#)

En fonction de la durée et des modalités du séjour : - Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans). - Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher). - Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés. NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour les vaccinations contre l'hépatite B et contre la tuberculose sont recommandées dès la naissance et la vaccination antirougeoleuse, dès l'âge de 9 mois.

En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels : - Grippe : Pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe, ou en bateau de croisière.

Disponibilité des vaccins sur place

Fièvre jaune: (Si oui, adresse d'un centre de vaccination) : Ministère de la Santé Publique, Dispensaire de l'Aéroport, Beyrouth

*** VOYAGER A L'ETRANGER AVEC UN ANIMAL DE COMPAGNIE :** Des informations sur les conditions propres à chaque pays, les mesures sanitaires et les précautions à prendre sont accessibles sur le site internet [de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort](#)

Remarque : Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir.

Conditions de vie locale

Climat - météo

Tableau du Climat

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
T° maxima moyenne	14	13	15	18	22	24	27	28	27	24	19	18
T° minima moyenne	10	10	12	12	13	13	15	15	14	12	12	10
Hygrométrie en %												
Pluviométrie en mm												

Commentaire : hygrométrie en % : entre 45 et 85 % en moyenne. Pluviométrie en mm : 1.000 mm par an (de mai à août).

Distribution électrique - climatisation - chauffage

Distribution électrique : 24H/24 en principe à Beyrouth. Pour le reste du pays, la distribution varie entre 12 à 18 heures par jour (en dehors du Grand Beyrouth, les conditions des coupures d'électricité restent les mêmes).

Téléphone

Les relations téléphoniques sont bonnes en ville et dans tout le pays.

Les appels vers la France se font sans problème.

Le téléphone cellulaire est utilisable.

Il est même fortement adapté et adopté.

Alimentation

Eau

Il est déconseillé de boire l'eau du robinet.

Alimentation des nourrissons

Recommandation concernant le lait pour nourrisson : Bien vérifier sur place l'origine et la qualité du lait d'importation.

Vie pratique - Loisirs

Automobile

Caractéristiques des routes : elles commencent à être correctes.

Discipline des conducteurs : nulle ; depuis 2003 l'assurance est seulement obligatoire contre les dégâts corporels.

Organisation des secours routiers : Défense Civile, Croix-Rouge, des ONG.

Animaux venimeux - Plantes vénéneuses

Serpents, espèces : oui (méditerranéen).

On trouve aussi des scorpions et des araignées.

Sérums antivenimeux : oui. Ils proviennent de France.

Principaux risques sanitaires dans le pays

Paludisme

Zones impaludées : en 2003, 62 cas de paludisme ont été notifiés par le Ministère de la Santé (tous importés), indigène 0 cas. En 2004, 69 cas ; en 2005 (6mois) 5 cas.

On trouve facilement des moustiquaires et des produits d'imprégnation.

Rage

La rage animale existe dans ce pays.

En 2002, 2 cas avec décès (ne se sont pas présentés au Centre de traitement antirabique après morsure). En 2003, 0 cas ; en 2004, 1 cas et en 2005, 0 cas.

Important : La rage est une maladie cosmopolite qui peut atteindre tous les animaux (chien, chat, renard, singe, chauve-souris, raton laveur,..). Le virus, présent dans la salive de l'animal, se transmet par morsure, griffure ou léchage d'une peau excoriée ou d'une muqueuse. En cas d'exposition au risque de contamination : - Les premiers soins consistent

à laver la plaie avec de l'eau et du savon, à la rincer abondamment et à appliquer dessus un antiseptique. - La vaccination (et au besoin sérothérapie) post exposition DOIT ÊTRE DEBUTEE RAPIDEMENT ET BIEN SUIVIE. Des conseils pour ne pas ramener pas la rage dans vos bagages, consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la pêche

Des immunoglobulines antirabiques spécifiques : Ministère de la Santé. Les vaccins et sérums antirabiques sont prescrits et délivrés gratuitement par les centres de lutte contre la rage : A Beyrouth, l'hôpital de la quarantaine -Tél. (01) 442.108. A Beyrouth, le dispensaire central, rue Tamliss - Tél. (01) 653.760. A Tripoli, l'hôpital gouvernemental de Qobeh, (Urgences) - Tél. (06) 385.372. A Nabatiyeh, l'hôpital gouvernemental - Tél. (07) 766.777. A Saida, l'hôpital gouvernemental, Ain Halweh - Tél. (07) 721.606 A Zahleh, le dispensaire de lutte contre la rage, Maalakah, tel. : (08) 802 265.

Où recevoir un traitement après exposition :

Sida

Tests sérologiques de dépistages de l'infection par le VIH : aucun test de dépistage sérologique de l'infection par le VIH n'est exigé à l'entrée du pays, mais un test est obligatoire pour l'obtention de la carte de séjour. Par ailleurs, les tests faits en France sont acceptés sur place.

Estimation des séropositifs : de 1988 jusqu'à 2004, 374 cas asymptomatiques 294 malades, 77 % par transmission sexuelle.

Le donneur de sang n'est pas rémunéré.

Le matériel à usage unique (seringues, etc.) est correctement utilisé.

On trouve des préservatifs fiables sur place.

Remarque

Autres principaux risques sanitaires : - Les maladies diarrhéiques sont aussi très répandues. - Il existe d'autres risques sanitaires aux conséquences moins graves (voir fiche complète). - Pour des événements sanitaires d'apparition exceptionnelle (épidémie...), s'informer sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>

Infections à transmission sexuelle et/ou sanguine

Infections transmises par des insectes ou autres arthropodes

Infections à transmission digestive (hygiène alimentaire)

Autres infections endémiques ou à caractère épidémique

Bilharziose :

absente.

Fièvres hémorragiques

Autres fièvres hémorragiques : absentes.

La médecine au quotidien

Commentaires généraux

Il existe des médecins exerçant en clientèle privée.

Combien ? : Ils sont 10.000.

Certains entretiennent une clientèle privée à l'hôpital, d'autres exercent en cabinet.

Proportion approximative de médecins parlant français : 65 %

Nombre de médecin français : il y a des médecins ayant la double-nationalité. Nombre non renseigné.

Un simple appel téléphonique au consulat vous permettra d'obtenir les coordonnées des médecins habituellement consultés par les français. Vous aurez ainsi les coordonnées les plus actuelles, les plus justes et les plus précises.

Tableau des médecins

Médecins habituellement consultés

Discipline Nom Prénom Adresse du cabinet Téléphone	Pays de Formation	Nationalité Langues parlées	Fonction hospitalière	Autres remarques
GENERALISTE ET PEDIATRE Dr. Mounib HALAWANI Rue Afif Tibi, Beyrouth - tél : 01.31.48.68 / 03.20.27.34	franco-libanaise - France (Marseille)	français, anglais, arabe	ancien Directeur des soins médicaux, Ministère de la Santé Publique	accrédité auprès du Consulat Général de France
PEDIATRE Dr. AKATCHERIAN Carlo Hôtel-Dieu de France, Beyrouth - tél. 42.29.70 à 76	libanaise - France/Etats-Unis	français, arabe, anglais	Chef du Département pédiatrie	accrédité auprès du Consulat Général de France
GENERALISTE Dr Nadia EL ASMAR Mar Takla Hazmieh - Rue de l'ambassade d'Egypte - Immeuble Ali Nehmé - tél : 03.80.16.16	libanaise - Liban	français, arabe, anglais		accrédité auprès du Consulat Général de France
PSYCHIATRE Dr. Youssef KOMAIR Hôpital Saint-Charles - Beyrouth - tél : 03.27.99.79	libanaise	français, arabe, anglais		Outre l'Hôtel-Dieu et l'Université Américaine, il existe un hôpital psychiatrique "LA CROIX", dont les médecins sont de culture française, Dar El Salib.

Les pharmacies

Liste des pharmacies

Nom	Adresse	Téléphone	Langues parlées
Pharmacie ANTOINE (cette pharmacie est ouverte 24h/24 et 7j/7)	Rue Adib Ishak, Achrafieh, Beyrouth	01.20.04.98	arabe, français

Les structures hospitalières

Tableau des hôpitaux

Liste des hôpitaux

Nom	Hôtel-Dieu de France	Amercian Hospital of Beyrouth	1- Makassed, 2 - Rizk, 3 - Saint Georges, 4 - Sacré Coeur, 5 - Notre Dame du Liban (Jounieh), 6 - Notre Dame du Secours 5Byblos) Hamoud (Saida)
Statut	CHU / privé	CHU / privé	
Adresse	Achrafieh	Ras-Beyrouth	
Téléphone	01.38.70.00	01.34.13.10	

Télécopie			
E-mail			
Nombre de lits	400	400	
Confort	+	+	+
Services Spécialisés	+	+	+
Services de garde efficace	+	+	+
Présence permanente d'un médecin	+	+	+
Médecin anesthésiste	+	+	+
Salle de réanimation post-opératoire	+	+	+
Unité de soins intensifs fonctionnant réellement	+	+	+
Endoscopie	+	+	+
Echographie	+	+	+
Scanner	+	+	+
IRM	+	+	+
Peut-on se procurer rapidement du sang	+	+	+
Existe-t-il un contrôle (hépatite, sida)	+	+	+
Y a-t-il un groupe sanguin difficile à trouver	non	non	non
Centre de dialyse	+	+	+
Opinion générale sur la qualité des soins	+++	+++	+++
Qualité du personnel paramédical	bonne	bonne	bonne
Langue parlée	français, arabe, anglais	anglais, arabe	mixte
Appréciation du coût d'hospitalisation	très cher	très cher	très cher
Dépôt d'une caution	oui	oui	oui
Autres remarques			

Obstétrique - Possibilités de prise en charge :

Une réanimation néonatale est possible.

La médecine d'urgence

Attitudes en cas d'urgence:

Appeler le médecin de l'ambassade : possible. Tél. 03.20.27.34 Dr. HALAWANI. Se rendre au service des urgences de l'hôpital le plus proche.

Appeler une ambulance : de la Croix-Rouge - Tél. 01.44.84.00. Défense civile : 125.

Appeler la gendarmerie : 112.

Appeler la police : 112.

Appeler le consulat : oui.

Structures locales les mieux adaptées à recevoir les urgences.

Tableau des structures locales

Services spécialisés	Etablissement préférentiel	Médecin, chirurgien ou anesthésiste-Réanimateur	Adresse	Téléphone
Traumatologie	tous les hôpitaux déjà cités			
Chirurgie	idem			
Cardiologie	idem			
Pédiatrie	idem			
Gynéco-obstétrique	idem			

Neurochirurgie d'urgence : tous les centres déjà cités (Hôtel-Dieu de France ou American U Hospital).

Caisson hyperbare : Hôpital Notre-Dame du Liban à JOUNIEH.

Evacuations sanitaires

Des évacuations par ambulances longue distance sont possibles.

Pour une évacuation d'urgence : documents de voyage de la personne : passeport + visa de sortie + dossier médical complet approuvé par le médecin officiel de l'aéroport qui assiste à l'évacuation et donne son accord au transport.

Conclusions

Cartouche ALLOPASS

Emploi, stage

Marché du travail

Contexte

Les postes suivants sont légalement réservés aux nationaux (arrêté n° 1/3 de 1993)

Pour les employés

- les travaux administratifs et bancaires - en particulier les postes de directeur, sous-directeur, directeur du personnel, caissier, comptable, secrétaire, trésorier, informaticien, magasinier, vendeur et changeur ;
- les travaux de bijoutier, laborantin, pharmacien, électricien, vitrier, garagiste, perceuteur, concierge ; gardien, professeur dans le cycle primaire, secondaire et complémentaire (à l'exception des professeurs de langues étrangères) ;
- les travaux d'ingénieur ;
- les travaux de coiffeur ;
- le métier de serveur.

Pour les employeurs

- certaines activités commerciales (change, comptabilité, représentation commerciale) ;
- les travaux d'ingénieur ;
- les travaux de bijouterie ;
- la fabrication des vêtements, des chaussures, des meubles ;
- la pâtisserie ;
- l'imprimerie ;
- la distribution ;
- la publication ;
- la fabrication de matériaux de construction ;
- la coiffure ;
- la réparation de voitures.

Barèmes de rémunération

Le salaire est librement débattu entre employeur et salarié (libanais ou non), mais **le salaire minimum mensuel**, inchangé depuis 1996, **ne peut pas être inférieur à 300.000 LL (229,50)**.

La liste ci-dessous donne un aperçu du montant des salaires mensuels pratiqués pour certains postes :

- secrétaire assistante : de 1.035 à 2.070 ;
- secrétaire : de 517,50 à 920 ;
- comptable : de 575 à 1.380 ;
- directeur des ventes : de 1.380 à 3.450 ;
- ingénieur : de 1.380 à 5.175 ;
- directeur de banque: de 1.840 à 4.025 ;
- directeur financier : de 2.875 à 4.600 .

(Source : l'Administration Centrale des statistiques)

Réglementation du travail

Droit du travail

Les rapports juridiques entre employeurs et employés sont régis par le Code du Travail et le Code des Obligations et des Contrats.

Emploi du conjoint

Les salaires locaux sont en général peu élevés et il est souvent difficile de trouver un emploi correctement rémunéré.

Réseaux

Média

Organismes sur place pour la recherche d'emploi

Les modes de recrutement traditionnels restent les petites annonces ou encore le bouche à oreille. Ces dernières années, des agences de recrutement ont fait leur apparition. Elles recrutent essentiellement pour de grands groupes et des sociétés étrangères installées au Liban.

Leurs tarifs dépendent du profil des candidats et varient généralement entre 10 et 20% du salaire de la première année.

Il est également utile de noter que certaines entreprises étrangères préfèrent embaucher des jeunes diplômés ayant un bon niveau général mais peu d'expérience afin de les former à leur méthode de travail

Après l'entretien

Protection sociale

Convention de sécurité sociale

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la France et le Liban.

Nos compatriotes peuvent se trouver dans l'une des deux situations suivantes :

- Travailleurs salariés détachés dans le cadre de la législation française. Pourront également être détachés des ressortissants étrangers travaillant et résidant habituellement en France,
- Travailleurs français expatriés (salariés, non-salariés, retraités, autres catégories).

Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

Maison des Français de l'étranger

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

Convention fiscale

La Convention entre la France et le Liban tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et d'impôts sur les successions a été conclue en 1962. Signée à Paris, le 24 juillet 1962, cette convention a été, du côté français, approuvée par la loi n° 63-813 du 6 août 1963 (JO du 8/8/63). Elle a été ratifiée, pour la partie libanaise, à Beyrouth le 28/11/63 et publiée au JO du 8/1/64 par le décret n° 64-5 du 2/1/64 (rectificatif au JO des 3 et 4 février 1964).

Le texte de la convention peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels par courrier (26 rue Desaix, 75727 Paris cedex 15), par télécopie (01.40.58.77.80), ou sur le site internet du ministère des Finances www.impot.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_1916/fichedescriptive_1916.pdf

Le principe fiscal retenu est le suivant : le résident de chacun des deux Etats est imposé exclusivement par l'Etat de sa résidence fiscale, en prenant en considération le centre d'intérêt professionnel ou familial du contribuable. Cette convention bilatérale diffère sensiblement du modèle de convention élaboré par l'OCDE en 1977. Certains termes en sont aujourd'hui obsolètes et sujets à interprétation. Pour autant, la renégociation de cet accord n'est sollicitée par aucune des parties.

Fiscalité du pays

Présentation

Fiscalité directe

Impôts applicables aux entreprises

Principe

Les sociétés étrangères sont imposées au Liban comme les sociétés libanaises si une seule des conditions ci-dessous est remplie :

- l'établissement installé au Liban est permanent,
- la société réalise des bénéfices par l'intermédiaire d'un représentant,
- la société réalise un cycle complet d'activités.

Les succursales et filiales libanaises de sociétés étrangères sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon le droit libanais. A cela s'ajoute une retenue à la source de 5% sur leurs profits nets (après impôt) réalisés au Liban.

Définition

D'après l'article 7 du code de l'impôt sur le revenu, le bénéfice net imposable est défini comme étant l'ensemble des recettes du contribuable soumises à l'impôt, après déduction de toutes les charges inhérentes à l'exercice de la profession.

Les charges et dépenses déductibles sont notamment : prix d'achat de marchandises, loyers, traitements et salaires, frais généraux, amortissement

Les charges non déductibles sont essentiellement : intérêt du capital, impôts et taxes payées à un gouvernement étranger sur le revenu réalisé au Liban, pertes subies par la société dépendante située hors du Liban, dépenses personnelles, amendes, indemnités de représentation

Exemptions

Des exemptions fiscales sont accordées :

- aux industries nouvelles pendant 10 ans à compter de la date du début de la production,
- aux bénéfices réinvestis par une entreprise industrielle pour son équipement,
- aux banques de crédit à long et moyen terme pendant 7 ans,
- aux sociétés constituées en vertu de la loi de 1991 en faveur de la reconstruction des régions sinistrées pour une durée de 10 ans.

Les sociétés "offshore" et les holdings bénéficient d'une exemption de l'impôt sur les bénéfices et sur les dividendes. Les sociétés "offshore" sont toutefois soumises à un impôt forfaitaire d'un million de Livres libanaises.

Commentaire

La fiscalité au Liban reste attractive. Les taux d'imposition ne pèsent pas lourdement sur les entreprises (le taux moyen se situe entre 10 et 15%). C'est un des avantages non négligeables à prendre en compte lors d'une implantation.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le coût des charges indirectes (électricité, frais d'avocats et de comptabilité entre autres) qui peuvent constituer une part relativement importante du budget d'une entreprise. Ce coût varie de 30 à 40% du budget total et les frais d'avocat et de comptable peuvent s'élever à près de 11.500 par an.

Imposition des personnes physiques

Impôt sur les bénéfices des professions industrielles, commerciales et non commerciales

L'impôt s'applique aux bénéfices des professions et entreprises commerciales, industrielles et artisanales, aux bénéfices des professions libérales, ainsi qu'aux bénéfices de toute activité lucrative non soumis à un autre impôt sur le revenu.

Sont donc soumis à cet impôt :

- les courtiers, agents, intermédiaires et plus généralement toute personne physique ou morale qui intervient dans des opérations d'achat ou de vente de toutes sortes de biens ;
- les personnes physiques ou morales ayant tiré d'une activité lucrative un bénéfice non soumis à un autre impôt sur le revenu ;
- l'associé en tant que personne physique dans les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple et les sociétés en participation.

Impôt sur les salaires

Cet impôt s'applique aux revenus provenant des traitements, salaires, indemnités, heures supplémentaires, gratifications, primes, allocations et pensions de retraite publique ou privée.

Détermination de revenu net imposable

- le montant des retenues subies et des versements effectués en vue de la constitution d'une pension de retraite,
- les indemnités allouées à titre de frais de service, indemnités de représentation, de transport, de déplacement, de responsabilité de caisse, de fourrage, d'habillement et plus généralement toutes les indemnités pour le remboursement des dépenses faites à l'occasion et dans l'intérêt du service,
- les allocations d'enseignement, les allocations de naissance, les aides accordées par l'entreprise à l'occasion du mariage du salarié ou du décès de l'un des membres de sa famille.

Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers

L'impôt s'applique aux divers produits des capitaux, bénéfices, intérêts, arrérages, quelle que soit l'appellation ou la nationalité de l'entreprise qui les produit ou le lieu du domicile de celui qui en bénéficie, quand ils sont réalisés au Liban ou qu'ils reviennent à une personne qui y est domiciliée. Le taux de l'impôt est de 10% des recettes brutes.

Exemptions

- les montants payés pour le remboursement des obligataires et actionnaires ;
- les intérêts des sommes inscrites dans les livrets d'épargne ouverts auprès des banques ;
- les intérêts et arrérages des comptes courants ouverts dans les banques au nom du gouvernement, des municipalités et des établissements publics et, sous réserves de réciprocité, des missions diplomatiques et consulaires étrangères au Liban ;
- les produits des bons du Trésor libanais ;
- les frais de représentation accordés aux membres du Conseil d'administration, à condition que ces frais ne dépassent pas 10% de leurs rémunérations de base ;
- les intérêts et revenus des comptes courants ouverts auprès des banques.

La fiscalité indirecte

Le droit de timbre

C'est un impôt de consommation qui consiste en la création d'un écrit destiné à constater l'existence d'une convention ou de rapports juridiques. Le domaine du droit de timbre est très large puisqu'il englobe tous les écrits susceptibles de faire titre (factures, actes).

Sur les contrats et les effets

Le droit de timbre est de 3 pour mille sur les écrits et de 1,5 pour mille sur les effets.

Sur les actes de formation, de propagation ou de transformation des sociétés

Ces actes sont soumis à une taxe de 3 pour mille sur le capital.

Sur la publicité

Cette taxe est perçue sur les affiches et les enseignes. Le droit varie en fonction de la dimension des affiches mais aussi du lieu et du nombre. Le tarif est de 100.000 LL/m² à Beyrouth ; 50.000 LL/m² dans les métropoles des Mohafazats et 20.000 LL/m² dans les chefs-lieux des cazas.

Il existe aussi :

- des frais judiciaires de 4% de la réclamation,
- un impôt sur la propriété bâtie,
- des droits de mutation,
- une taxe d'enregistrement des biens immobiliers (6% environ de la valeur du bien-fond, plus une taxe municipale de 5%),
- des taxes successorales qui varient en fonction du degré de parenté et de la valeur de l'héritage.

Barème de l'impôt

Fiscalité directe

Impôts applicables aux entreprises

Taux d'imposition

imposition des sociétés de capitaux

- impôt sur le bénéfice net : SAL, SARL, SCPA, 15%
- impôt sur le bénéfice net des sociétés immobilières. 7,5%

- taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	10 %
Imposition sur les bénéfices des professions industrielles commerciales et non commerciales et part de profit des associés dans les sociétés de personnes	de 4 à 21%
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	
- distribution des dividendes,	10%
- rémunérations et jetons de présence aux membres du Comité d'entreprise,	10%
- intérêts payés ou crédités aux créanciers,	10%
- profit de cession des parts des SARL,	10%
- profit de cessions des actions et obligations étrangères.	10%

Imposition des personnes physiques

Impôt sur les bénéfices des professions industrielles, commerciales et non commerciales

Taux d'imposition selon la tranche en LL (et euros)

- de 0 à 8.999.999 (0 à 6.885) : 4%
- de 9.000.000 à 23.999.999 (6.885 à 18.359) : 7%
- de 24.000.000 à 53.999.999 (18.360 à 41.309) : 12%
- de 54.000.000 à 103.999.999 (41.310 à 79.559) : 16%
- plus de 104.000.000 (79.560) : 21%

Abattements

Le bénéfice réel ou forfaitaire est soumis à l'impôt après les abattements suivants :

- 7.500.000 LL (5.737,50) pour toute personne physique ;
- 2.500.00 LL (1.912,50) pour le contribuable marié ;
- 500.000 LL (382,50) pour chaque enfant légitime à sa charge.

Impôt sur les salaires

Taux d'imposition selon la tranche en LL

- de 0 à 5.999.999 : 2%
- de 6.000.000 à 14.999.999 : 4%
- de 15.000.000 à 29.999.999 : 7%
- de 30.000.000 à 59.999.999 : 11%
- de 60.000.000 à 119.999.999 : 15%
- Plus de 120.000.000 : 20%

La fiscalité indirecte

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

L'application de la TVA, à partir de février 2002, fait partie du programme de restructuration globale de l'impôt au Liban et a pour but d'assurer la modernisation, la réforme et la transparence de l'administration, ainsi que la réduction du déficit budgétaire.

Selon le ministère des Finances, la TVA a apporté à l'Etat libanais des recettes globales de 112 millions USD au cours des deux premiers mois qui ont suivi sa mise en vigueur, soit 17% de plus que prévu. L'Etat libanais attend de cette nouvelle taxe de 10% des recettes annuelles supplémentaires de l'ordre de 500 millions USD.

A ce jour, la TVA est perçue à hauteur de 68% par la douane ; son introduction au Liban a eu un impact de 4 à 5% sur l'évolution des prix.

A cela s'ajoutera ensuite une nouvelle imposition globale sur le revenu produit au Liban. Par ailleurs, plusieurs mesures concerneront la capitalisation des sociétés privées. En particulier, l'impôt sur les bénéfices serait réduit de 50% pour les entreprises qui ouvriraient leur capital à hauteur de 20% à des investisseurs des pays de l'OCDE.

Taxe municipale

Elle est calculée annuellement sur la base de la valeur locative des bâtiments. Le taux est de 7 % pour les entreprises, auquel il faut ajouter 1,5% pour l'entretien du système d'égouts et l'entretien de la chaussée ; le montant total doit au moins être égal à 50.000 LL. Un échelonnement du paiement de la taxe municipale est désormais possible.

Taxe forfaitaire

Une taxe annuelle forfaitaire (taxe professionnelle) a aussi récemment été mise en place. Elle s'applique aux sociétés de capitaux, aux sociétés de personnes, aux entreprises individuelles, aux activités commerciales et aux professions libérales. Les recettes prévues sont de l'ordre de 55 milliards de Livres libanaises.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des montants de cette nouvelle taxe en fonction du type de société :

Taxe forfaitaire selon le montant en LL :

SA : 2.000.000

SARL : 750.000

Société de personnes : 550.000

Professions soumises au régime du bénéfice réel* : 550.000

Professions soumises au régime du bénéfice forfaitaire** : 250.000

Professions soumises au régime du bénéfice estimé : 50.000

** Il s'agit principalement des sociétés en nom collectif, des sociétés en commandite simple et des sociétés en participation.*

*** Certaines activités sont soumises à l'impôt forfaitaire. A titre d'exemple, on peut citer les industries du pain, l'industrie des produits alimentaires ou encore l'industrie du vêtement.*

Les contribuables exonérés de l'impôt sur le revenu, les holdings et les compagnies "offshore" sont exemptés de cette taxe.

Scolarisation

Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

L'enseignement supérieur

Il n'existe pas d'Université ou de centre universitaire français au Liban.

L'accès aux universités libanaises est théoriquement possible pour les étrangers titulaires du baccalauréat français, après test d'entrée. L'université St Joseph, section "ingénieurs", prépare au concours commun d'accès aux Grandes Ecoles et à l'Ecole Centrale de Paris, un centre d'examen est ouvert à Beyrouth.

Les diplômes délivrés par les universités libanaises ne bénéficient pas d'une équivalence automatique pour les établissements français d'enseignement supérieur ; toutefois, chaque établissement peut admettre tel ou tel diplôme en fonction du dossier qui lui est soumis.

Pour en savoir plus

Librairies spécialisées

L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : harmattan1@wanadoo.fr

Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

Itinéraires Livres Voyages

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : ulyse@ulyse.fr - Internet : www.ulyse.fr

Librairie de l'Institut du monde arabe

1 rue des Fossés-Saint-Bernard

75236 Paris cedex 05

Librairie Avicenne

25 rue Jussieu

75005 Paris

Tél: 01 43 54 63 07

Bibliographie

Guide

- *Lebanon*. Lonely Planet, 2001.

Ouvrages et romans

- Amin Maalouf (Prix Goncourt 1993) : *Les croisades vues par les arabes*, *Le rocher de Tanios*, *Les échelles du levant*, *Les identités meurtrières*, *Le périple de Baldassare* (2000).

Politique, histoire, sociologie, économie

- J.P. Alem, P. Bourrat. *Le Liban*, PUF, 2000. (Que sais-je ? No 1081).

- *Monde arabe Maghreb-Machrek*, No 169, juillet-septembre 2000. (La Documentation française).

- Les publications du CERMOC (Centre d'études et de recherche sur le Moyen-Orient contemporain)

- *L'essentiel d'un marché Liban*, Ubifrance, 2007.

Sites Internet

- Office de tourisme du Liban : www.lebanon-tourism.gov.lb/